



Mon mari s'oppose au baptême de ma fille

Par **JCM**, le **10/06/2008** à **11:53**

Bonjour,

je suis actuellement en instance de divorce, celui-ci devrait être prononcé en septembre.
Le problème qui se pose c'est que je souhaite faire baptiser ma fille âgée de 14 mois.
J'ai averti mon mari par lettre recommandée, celui-ci s'oppose à ce sacrement!
Que puis je faire pour que ma fille soit baptisée?

vous remerciant d'avance

me kostuj

Par **JamesEraser**, le **10/06/2008** à **12:27**

Faites un baptême républicain s'il s'agit de divergences de convictions religieuses.

Par ailleurs, votre enfant à largement l'âge de raison pour décider lui même s'il est utile d'adhérer à un groupement religieux.

Ce n'est pas votre décision, mais le souhait de votre enfant. Pourquoi prévenir le père dans ce cas....

<http://www.bbliste.com/aide.php?id=14>

Cordialement